



## Litige non prise en charge accident auto , ont ils raisons ?

Par **Foss**, le **13/01/2014** à **00:01**

Bonjour

Je possède citron Picasso , mois de mai il tombe en panne en pleine finition de rénovation de ma maison je n ai pas le temps de le réparer, donc j emprunte une voiture à mon père , qu il n assurait plus car il venait d en racheté une depuis 2 mois et qu il allait vendre avec ct ok.

Je demande à mon assureur aviva de faire un remplacement d assurance donc ok carte verte, et ct ok et carte grise au nom de mon père.

J ai un léger accident dont je suis responsable avec un autre conducteur, juste un petit trou dans le pare choc, donc constat à mon nom. Je vais chez mon assureur qui me propose de m arranger à l amiable avec l autre conducteur, je refuse et veut faire marcher l assurance pour l autre moi suis au tiers donc rien.

Après cela donc augmentation du prix ma cotisation et bonus réduit c était mon premier accident en presque 20 ans .

4 ou 5 mois après mon père reçoit une lettre de la mapa l assureur de l autre véhicule qui demande de prendre contact avec eux, la je téléphone et m apprenne que mon assurance ne me couvrirait pas.

J appel mon assurance aviva qui me dit de leur fournir une facture ou ordre de réparations d un garage pour la réparation de mon citroën Picasso , mais le problème c est que j ai réparé moi même et j ai juste un mail du vendeur pour la commande de la pièce avec le prix, ce que je dis à mon assureur.

Puis plus rien pendant 2 mois, et la mon père reçoit la facture de 1219e avec rapport experts détails réparations ( un peu cher vu le peu de dégâts et rajout de logos de la marques pour plus de 100e ils avaient rien a l accident ils sont collé au coffre par sur un pare choc mais bon c est pas ça le problème!

Donc la je rappel mapa qui me dit c est pas leur problème voir ça avec aviva pour la mapa si je paie pas après c est lettre de rappel et ensuite huissier.

Est ce qu ils sont dans leurs droits je vois pas le rapport avec mon propre véhicule , mon véhicule de prêt était assuré au moment de l accident , j ai la feuille verte et voilà mon Probleme .Si ça veut pas s arranger que dois je faire , médiateur, juge des proximités,

avocats ( mais pas trop les moyens) ? Mais ça risque d être long , non? Et la mapa ils vont vouloir que je paie.

Si quelq un pouvait me renseigner merci d avance et j espère avoir été compréhensible  
[smile4][smile4][smile4]

Par **janus2fr**, le **13/01/2014 à 08:30**

Bonjour,

Il y a effectivement un problème...

Puisque vous êtes assuré au tiers, votre assurance ne couvre pas vos propres dégâts (puisque vous êtes responsable à 100% de l'accident). L'assureur n'a donc pas à vous demander une preuve de réparation de votre véhicule.

De plus, conformément à la convention entre assureurs, c'est l'assureur de l'autre conducteur qui doit lui rembourser ses réparations et non la votre. Sauf, bien sur, si l'autre conducteur n'était pas assuré au moment de l'accident.

Par **Foss**, le **13/01/2014 à 10:43**

Vous avez mal compris, ils me demandent une facture pas pour le véhicule que je conduisais, mais pour celui que j ai fait le remplacement d assurance car il était en panne.

Par **janus2fr**, le **13/01/2014 à 13:05**

Dans ce cas, je comprends encore moins !

Que vient faire dans le règlement de ce sinistre la facture de réparation d'un autre véhicule qui n'a rien à voir avec le sinistre ?

Par **Foss**, le **13/01/2014 à 13:22**

De même je ne comprends pas, ils m ont dit que comme j ai fait un remplacement mon véhicule aurait du être dans un garage pour réparations car je n ai pas le droit de le laisser chez moi sans assurances , mais comme c est moi qui ai fait les réparations, mais bon je vois pas le rapport avec mon accident et le refus de prise en charge.

Par **janus2fr**, le **13/01/2014 à 16:09**

Je pense que l'assureur veut jouer sur une éventuelle "fausse déclaration".

Si vous avez conservé votre véhicule en plus de celui de remplacement, vous deviez demander à votre assureur une extension de couverture pour ce second véhicule, mais pas

un changement de véhicule. Car, en effet, si vous avez conservé votre véhicule, il devait rester assuré.

Par **Foss**, le **13/01/2014** à **16:21**

Je lui avais bien dit que mon véhicule était en panne et ce n'était que temporaire à l'heure actuelle il est réparé et j'ai rétabli son assurance avec ce véhicule.

Donc j'ai tort ? Mais bon fausse déclaration pourquoi faire, dans quel but ?

Par **janus2fr**, le **13/01/2014** à **17:29**

Le but étant de payer moins cher...

En effet, si vous aviez demandé une extension de garantie pour un second véhicule, vous auriez payé en plus alors qu'en demandant un changement d'affectation du véhicule, je suppose que l'assureur ne vous a pas appliqué de majoration.

Par **Foss**, le **13/01/2014** à **23:02**

Non pas de majoration mais bon il m'a rien proposé, et m'a pas demandé ce que j'allais faire avec la voiture en panne et pas dit qu'il fallait une facture pour les réparations. Donc que faire ? Et merci de votre attention